

l'union parfaite avec Jésus-Christ, sans qu'il fût besoin d'y rien ajouter ? Si Montfort avait pensé autrement et estimé, quant à lui, que sa pratique ne pouvait conduire jusqu'à cette union qu'à la condition de nous obtenir l'Amour de la Croix-Sagesse et encore tel qu'il le concrétisait dans son héroïque ascèse et l'implorait du ciel avec tant de gémissements, il eût dû nous avertir que c'était là sa conception personnelle. Or, dans son *Traité de la Vraie Dévotion*, aucune trace de cette condition. Il y présente le *Saint Esclavage* tel que foncièrement l'avaient conçu et pratiqué ses devanciers, une dévotion qui « s'élève avec tant de gloire et d'amour que l'on n'y peut rien ajouter » disait Boudon dans le texte que nous avons cité.

CHAPITRE XXIII

LES CHARISMES DE L'APÔTRE POPULAIRE

Nous avons vu notre saint gratifié d'un tel ensemble de dons naturels si bien appropriés à sa mission d'apôtre populaire que les plus remarquables ne s'expliquent que par une vocation extraordinaire. La Providence ne lui fut pas moins libérale de charismes apostoliques. Il multiplie les pains, il guérit, il prophétise, il lit dans les consciences, il est favorisé d'extases, il a des prémonitions sur les dangers qu'il court, plusieurs fois il est vu en entretien avec une mystérieuse Dame Blanche, sa présence s'accompagne ici et là, en sa faveur, de phénomènes étranges sans cause apparente.

Dans une relation adressée à l'évêque de Saint-Brieuc en 1754, le recteur de la Chèze écrivait « Mme de la Ville-Thébault le vit faire un miracle et ce en présence de plusieurs. Le saint homme lui rendit sa fille malade pleine de santé, assurant qu'elle n'aurait jamais cette maladie ; ce qui arriva... Il a guéri plusieurs fébricitants en leur faisant avaler de l'eau claire où il avait trempé un nom de Jésus (un de ces morceaux d'étoffe qui portaient ce divin Nom et qu'il distribuait dans ses missions). Il multipliait les pains en faveur des pauvres, qui étaient sa compagnie choisie. Je ne finirais pas, Monseigneur, s'il me fallait écrire toutes les merveilles que des gens dignes de foi racontent du sieur Montfort. »

Le recteur s'est dûment renseigné. Sur le point des faits son témoignage est irrécusable. Avaient-ils tous le caractère surnaturel qui, semble-t-il, lui paraissait évident ?

Pour ne parler que des guérisons, si elles avaient été passées au crible de notre science médicale moderne comme le sont aujourd'hui celle de Lourdes, combien en fût-il restées reconnues miraculeuses ? Ce qui est incontestable, c'est que Montfort

remettait sur pied ses malades. Sa foi dans l'efficacité des moyens surnaturels qu'il employait obtenait de la miséricorde divine un secours qui n'était pas nécessairement miraculeux. Ne pouvait-il suffire, dans la circonstance, que Dieu stimulât les forces de la nature, qui n'agissent que mues par leur Créateur.

Le recteur de la Chèze n'a pas inventé les faits qu'il relate. Il les tenait de personnes dignes de foi. C'est leur caractère miraculeux qui ne s'impose pas. Ainsi pouvons-nous le dire d'un certain nombre de faits dont les traditions populaires ont conservé le souvenir. Ils n'ont pas été imaginés. Seule leur interprétation est en cause. En effet ces traditions ne furent pas recueillies à la légère. Les populations furent interrogées ; et partout où ce fut possible, le Père Besnard et autres enquêteurs s'informèrent auprès de familles restées profondément chrétiennes et demeurées sur place, qui gardaient religieusement ces traditions avec le culte du saint missionnaire. Les faits qu'elles rapportaient doivent-ils être acceptés comme miraculeux ainsi qu'elles les croyaient ? c'est à nous d'en juger d'après leur fidèle récit.

Malgré la diversité des lieux et des milieux où se sont perpétuées ces traditions, c'est partout la même figure de Montfort qui s'est gravée dans les mémoires. Le personnage, lui non plus, n'a pas été inventé. Les biographes ont puisé largement et à bon droit dans ce trésor du peuple. Il n'y a que l'embarras du choix parmi les traits qu'ils lui ont empruntés. En voici deux, le premier d'après le récit du P. Besnard.

A la mission de Saint-Christophe, deux riches usuriers ayant refusé à Montfort de brûler leurs injustes contrats, celui-ci leur prédit qu'ils mourraient misérablement ainsi que leurs enfants et qu'ils n'auraient seulement pas de quoi payer leur enterrement. « Nous aurons bien toujours trente sols pour payer le son des cloches », dit la femme. « Et moi je vous dis, répartit le missionnaire, que vous ne serez même pas honorés du son des cloches à votre enterrement ». Ils se ruinèrent en effet. Bien mieux : ils moururent, la femme en 1730, l'homme en 1738, tous les deux le Jeudi saint, et furent enterrés le lendemain, Vendredi saint, jour où l'Eglise ne sonne pas les cloches. Les faits furent attestés par les habitants de la paroisse, le seigneur et le curé leur tête, qui signèrent.

Le deuxième est celui-ci. Le saint était en chaire, à Bougue-

nais, lorsque, interrompant tout à coup sa prédication : « Mes frères, deux hommes de bonne volonté, s'il vous plaît, cria-t-il ; mon âne se noie au bas du bourg », son âne qui portait ses bagages et qui, laissé en liberté dans une prairie voisine, était tombé à la Loire en voulant se désaltérer, accident que ni le prédicateur ni personne de son auditoire ne pouvaient apercevoir. Un vitrail de Bouguenais rappelle ce trait.

Dans nos chapitres précédents nous n'avons pas parlé d'une prophétie et d'une prémonition que narre M. des Bastières, compagnon alors de notre saint. En raison de leur authenticité indiscutable nous serions au regret de les omettre.

Le narrateur s'était embarqué, et bien contre son gré, avec Montfort pour passer à l'île d'Yeu. On les avait prévenus que les Calvinistes de La Rochelle les avaient dénoncés aux corsaires de Guernesey. Voici qu'au milieu de la traversée ils voient ceux-ci venir sur eux à pleines voiles. La barque qui les portait tous les deux était déjà à portée de canon. Montfort ne se troublait pas, il encourageait à prier et à chanter. Pourquoi craindre ? « le vent va tourner » dit-il. En effet il tourna et arrêta la poursuite.

Résumons maintenant en quelques lignes le long récit palpitant d'intérêt, que M. des Bastières envoya à Grandet de la prémonition que voici :

A La Rochelle, en hiver, à sept heures passées du soir, le missionnaire se rendait avec son fidèle compagnon chez son sculpteur. Comme il allait s'engager dans la ruelle obscure qui y conduisait, par le plus court chemin, il sentit son cœur devenir froid comme glace et ne put jamais avancer. De sept heures à onze heures des assassins l'y avaient attendu. M. des Bastières l'apprit quelques années plus tard lors d'une conversation qui se tenait dans la chambre à coucher au-dessus de la sienne et qu'il suivait parfaitement.

Nous aurions pu citer deux guérisons attestées peu après la mort de Montfort, la première à Poitiers, par devant deux notaires, le 25 novembre 1718, celle d'un aveugle ; la seconde par Mme de Mailly, une convertie de notre saint, laquelle en fut témoin à Paris : celle d'un enfant teigneux. Le mal lui avait si bien rongé le cuir chevelu qu'une plaie considérable s'était for-

mée. Sa mère le présenta à notre saint. Sur sa déclaration qu'elle croyait que comme ministre de Jésus-Christ il avait le pouvoir de guérir, il imposa les mains sur la tête de l'enfant en disant : « Que le Seigneur vous guérisse et récompense en vous la foi de votre mère ». Dans l'instant la teigne tomba et sécha.

Quant aux apparitions au grand dévot de Marie d'une Dame Blanche avec laquelle il s'entretenait, on en rapporte, sur la foi de témoins oculaires, sept, toutes de diverses époques et dans des paroisses très éloignées l'une de l'autre. On ne voit pas comment on pourrait les contester.

Tout cela fait bien des miracles, dira-t-on. Miracles ou non, les faits, même ceux qu'on ne tient que des traditions populaires, ne peuvent prudemment, sinon par exception, en raison de leur apparence de légende dorée, être révoqués en doute.

CHAPITRE XXIV

EST-IL VRAI QUE MONTFORT AURAIT ASSOULI SA MANIÈRE DANS LES DERNIÈRES ANNÉES DE SA CARRIÈRE APOSTOLIQUE ?

Nous avons déjà parlé de Mme d'Orion, la jeune châtelaine de Villiers-en-Plaine, à la table de laquelle l'homme de Dieu accepta de prendre ses repas au cours de la mission (février 1716), toujours accompagné d'un ou deux de ses inséparables pauvres, « Quelquefois bien dégoûtants », note la narratrice. « Au bout de quinze jours, écrit-elle, que j'eus ouï tous ses sermons qui avaient été faits, et vu sa façon de vivre, et sa régularité dans tous ses moments d'oraison, de prières et toutes ses conversations qui étaient toutes très gaies, très édifiantes et très amusantes, et même où souvent je badinais exprès avec lui pour voir s'il ne se fâcherait point ou ne se scandaliserait point de bien des propos et chansons étourdies que je lui disais ; il prenait tout en badinant et me faisait en riant des morales très douces. Au bout de quinze jours, dis-je, j'eus le cœur pénétré du désir de faire ma mission. J'avais 25 ans faits ».

Là-dessus, Georges Rigault fait cette réflexion (p. 126) : « Concluons de ces récits qu'au moins dans la dernière partie de sa carrière, Louis-Marie Grignon vraiment maître de son âme, savait redescendre de l'extase pour être de plain-pied avec le commun des mortels. Aimé du peuple, sympathique à toute une élite sociale, soutenu par les évêques, entouré d'admiration et de vénération, il accomplissait, d'un geste plus souple et plus libre, l'œuvre de Dieu ».

Le P. Le Crom (p. 357) fait sien ce jugement de Rigault.

Pour notre part, nous le voyons toujours semblable à lui-même aussi bien dans sa manière apostolique que dans son ascèse. Nous avons relaté dans quel équipage, un an et demi